



Attelage et Renault 4



Modèles concernés : Tous les modèles de Renault 4L



Système d'attelage pour Renault 4

Cet article, qui ne pourra certainement jamais être exhaustif, a pour but de faire un peu la lumière sur les systèmes d'attelages existants pour les Renault 4 et leurs législations.

A ma connaissance il n'existe plus que l'entreprise **Boisnier** qui fabrique encore des attelages pour Renault 4. Ces attelages ne sont cependant pas homologué car ils sont destinés à des véhicules datant d'avant la norme R55 de la directive européenne 94/20 CE (cf. ci-dessous).



Quid de l'homologation?

Norme et homologation :

La norme R55 de la directive européenne 94/20 CE relative à l'homologation des installations d'attelage s'applique aux véhicules agréés par la CE immatriculé depuis le 1er août 1998. Les fabricants d'attelages sont ainsi tenus de concevoir des attelages à monter sur les points de montage spécifiés du véhicule (la fixation de l'attelage en d'autres points de montage que ceux spécifiés directement par le constructeur est interdite) et de passer un test d'homologation de fatigue de 2 millions de cycles.

Avant cette date l'homologation des attelages n'était pas obligatoire. Il est donc autorisé et légal de monter un attelage non homologué ou de se fabriquer son système d'attelage pour les véhicules immatriculés avant le 1er août 1998 et donc par extension cela est valable pour toutes les Renault 4.

Cependant :

Le montage et/ou la fabrication d'un système d'attelage non homologué ne doit pas être réalisé à la légère. En cas d'accident dans lequel l'attelage serait mis en cause, le conducteur porterait toute la responsabilité de l'accident. C'est en effet l'expert qui déterminera après coup la conformité de l'attelage en question (fabrication, état, point d'ancrage, fixation) afin de déterminer les responsabilités du propriétaire et la validité de l'assurance.

En conclusion :

- un véhicule d'avant 1998 ne pourra pas être verbalisé si son système d'attelage n'est pas homologué
- l'installation d'un attelage non homologué pour les véhicules d'avant 1998 n'entraîne pas l'invalidité systématique de l'assurance
- en cas d'accident si la conception, la fabrication ou l'état de l'attelage non homologué est directement mis en cause par l'expert, l'assureur pourra alors invalider l'assurance en se basant sur le rapport d'expertise
- dans tout les cas, que l'attelage soit homologué ou non, la personne ayant réalisé le montage pourra être tenu pour responsable si le montage est mis en cause en cas d'accident (vis de résistance inadaptée et/ou couple de serrage non respecté et/ou vis manquante...)

Mais à ma connaissance il n'existe pas et il n'a jamais existé d'attelage homologué pour les Renault 4, même ceux fabriqués par Renault. Celui qui souhaite installer un attelage sur sa 4L devra donc apporter un soin très particulier au système d'attelage avant montage (correspondance au besoin, état, point d'ancrage, visserie,...) et contrôler régulièrement son état et ses fixations.

Valeurs de poids tractable

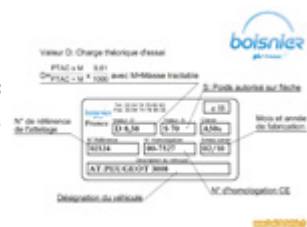
Les attelages sont conçus pour être utilisés avec des valeurs de poids tractable spécifiques, même avant 1998.

Il y a normalement 2 valeurs primordiales que l'on retrouve sur la plaque constructeur de l'attelage même non homologué (si la plaque constructeur est toujours présente et lisible) :

- la masse tractable maximale (PMT) => Poids Maximal Tractable
- la masse verticale maximale (S) => poids maximal statique sur la boule d'attelage

Sur les attelages homologués on retrouve aussi :

- le numéro d'homologation
- la valeur D => $D = \frac{PTC \times PMT}{PTC + PMT} \times 9,81$ en Newton (PTC = Poids total en charge (voiture); PTR = Poids total roulant (voiture + remorque); PMT = Poids maximal tractable (PMT = PTR - PTC))
- la valeur S => poids maximal statique sur la boule d'attelage
- la référence constructeur
- la date de fabrication
- la classe (avec le diamètre de rotule)



Attention : le PMT ne doit pas dépasser celui indiqué sur le système d'attelage mais ne doit pas non plus dépasser celui indiqué sur la carte grise du véhicule (car il peut être différent en fonction du modèle). C'est le PMT le plus bas des deux que l'on ne devra alors pas dépasser.

Exemple d'un montage d'attelage Boisnier

Ce tutoriel de montage est réalisé par Tigroulion sur le forum R4-4L.com.



L'attelage Boisnier est indiqué comme pouvant être monté sur toutes Renault 4 berlines et fourgonnettes 4cv de 1963 à 1991 (sauf fourgonnettes F6) :

- PMT = 600kg
- S (poids maximal statique sur la boule d'attelage) = 50kg
- prix = 100€ (à ±20€ près en fonction des lieux)

Boisnier ne vend pas directement aux particuliers mais il suffit de les appeler pour connaître le revendeur le plus proche.

Montage de l'attelage :



Commencer par déposer le pare-choc arrière. Ce tutoriel a été réalisé sur une Renault 4 F4, les ferrures de pare-choc visées sur les longerons sont donc différentes de celles d'une berline.



Présenter ensuite l'attelage sur la 4L. Si besoin "rectifier" aimablement la ferrure de l'attelage à la masse pour qu'il rentre correctement entre les 2 brancards.



Reposer les boulons des fixations de pare-choc sans serrer au couple ceux des brancards.



La fixation de cet attelage nécessite le perçage du plancher avec un foret de Ø8mm.



Réaliser les 4 perçages après avoir contrôlé le bon positionnement de l'ensemble.



Fixer l'attelage au plancher avec les vis fournies.

Finaliser la fixation de l'attelage en serrant toutes les vis au couple préconisé.

Attention : un contrôle du serrage est préconisé après environ 500km.

Il ne reste plus qu'à connecter le faisceau avec une prise d'attelage 7 plots.

Attention à l'état et la compatibilité des attelage que l'on peut trouver en masse sur leboncoin.fr ou sites de vente du même style, on a parfois des mauvaises surprises :

- pièces manquantes
- attelage modifié
- attelage incompatible avec le modèle
- attelage carrément incompatible avec les Renault 4

Ci-dessous une série d'exemple d'attelage (non exhaustive) pour lesquels je suis (presque) sur qu'ils montent sur une Renault 4 :



Attention aux spécificités : certaines fixations ne conviennent pas à toutes les Renault 4

- les attelages de fourgonnettes longues ou fourgonnettes F6 sont plus long (logique...)
- certains attelages ont des points d'ancrages spécifiques aux pare-chocs arrière de la fourgonnette F4
- certains attelages ont des points d'ancrages spécifiques aux pare-chocs arrière montés depuis 1967 et donc certainement pas adaptés aux pare-chocs à lame ou aux pare-chocs tubulaires d'avant 1967
- quand aux attelages se fixant sur les fixations de pare-chocs des berlines je doit encore vérifier si c'est adaptable à toutes les années de fabrication ou si là encore il y a des spécificités

Remarque importante!

Comme d'habitude je n'ai pas écrit tout cela à la légère. Pour la rédaction de cet article j'ai pris contact avec plusieurs assureurs, avec le service de pièces détachés de Renault, avec l'entreprise Boisnier, avec un expert automobile,... Cependant certains points restent malgré tout assez vagues et soumis à interprétation pour les attelages non homologués.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des infos pouvant compléter cet article ou si vous avez des remarques pertinentes à me soumettre.

La4LdeSylvie.fr - Conçu via le CMS Joomla! par *Ponpon*
Plan du site : HTML - XML - Images